LE JOURNAL DU

n° 6

Eté - 1999

SIVOM

VALLÉE DE L'YERRES ET DES SÉNARTS

Avec le Projet **Select'or**, le SIVOM s'apprête à réhabiliter le site de Varennes Jarcy en aménageant un nouveau centre de traitement des déchets par compostage, avec une filière spécifique aux déchets verts et putrescibles.
Une halle de fermentation et de maturation rallongée, ainsi qu'un système de traitement des odeurs viendront compléter ce dispositif, ce qui garantira la qualité du compost produit et préservera l'environnement des nuisances olfactives. Il est important que tout soit fait, dès le lancement du projet, dans la plus parfaite transparence. Une réunion de la Commission Locale d'Information et Surveillance, présidée par le sous-préfet, nous a déjà permis de faire connaître aux représentants des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, ainsi qu'aux riverains et aux élus des villes voisines du site du SIVOM, notre volonté de transparence et même de partenariat à chaque étape de ce projet ambitieux. Je tiens aujourd'hui à souligner la qualité du travail déjà effectué par certaines structures, dont notamment l'Association de Défense du Site de Varennes Jarcy, qui prend son rôle avec sérieux et constitue ainsi un interlocuteur parfaitement compétent pour le suivi du projet **Select'or**. C'est dans cet esprit que nous souhaitons conduire cette opération, pour préparer ensemble l'avenir de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

Laurent Béteille
Président du SIVOM
Maire de BRUNOY
Conseiller Général
de l'Essonne

Tout évacuer, mode d'emploi...

Les ordures ménagères, les gravats, les encombrants, les emballages, les piles : si on s'en débarrasse pas, on risque d'être vite envahis ! Mais chaque type de déchet doit suivre un circuit spécifique... Explications.

Sommaire

2-3 MODE D'EMPLOI : J'obtiens un conteneur - J'évacue mes ordures ménagères
4-5 MODE D'EMPLOI : J'évacue mes emballages - J'évacue mes encombrants
6-7 MODE D'EMPLOI : J'évacue des matériaux à la déchetterie - Sondage : évaluez le SIVOM. 8 BLOC-NOTES : L'actualité du SIVOM - Téléphone.

J'obtiens une poubelle

Le ramassage des ordures ménagères a bien évolué en quelques années : aujourd'hui, chacun dispose d'un conteneur mis à disposition par le SIVOM. Ce progrès pour l'hygiène et l'esthétique de nos rues nécessite quelques petites habitudes à prendre...

Le SIVOM me remet un conteneur

Le **SIVOM** met gratuitement un conteneur à disposition de chaque foyer en habitat individuel, et plusieurs grands conteneurs pour les immeubles, en fonction du nombre d'appartements.

Plusieurs situations peuvent se présenter à vous. A chaque fois, il est nécessaire de fournir un document spécifique et quelques précisions :

Je suis :	Je fournis :	Je précise par écrit :
Nouveau propriétaire.	Une photocopie de l'acte notarié (1ère, 2ème et dernière page), ou une attestation du notaire.	Le nombre de personnes vivant au foyer. Mon numéro de téléphone.
Nouveau locataire.	Une photocopie du bail.	Le nombre de personnes vivant au foyer. Mon numéro de téléphone.
Victime du vol de ma poubelle.	Une déclaration de vol enregistrée au commissariat de Police.	Le nombre de personnes vivant au foyer. Mon numéro de téléphone.
Victime d'une dégradation de ma poubelle (incendie...).	Une déclaration enregistrée au commissariat de Police.	Le nombre de personnes vivant au foyer. Mon numéro de téléphone.
Intéressé par une poubelle plus grande ou plus petite.	Une lettre explicative.	Le nombre de personnes vivant au foyer et les changements intervenus. Mon numéro de téléphone.

Les conteneurs en chiffres :

42 000 : ..... conteneurs en circulation sur le territoire du SIVOM.
240 litres : ..... capacité du modèle de conteneurs pour les foyers composés de 1 à 4 personnes.
330 litres : ..... capacité du modèle de conteneurs pour les foyers composés de 5 personnes ou plus.
350 francs : ..... Prix moyen d'un conteneur.

Le SIVOM désinfecte mon conteneur

Le SIVOM ne prend pas en charge le lavage des conteneurs. Il est recommandé de passer de temps en temps un coup de jet d'eau pour retirer les quelques résidus qui peuvent se déposer. Par contre, les conteneurs sont tous désinfectés 3 fois par an par le SIVOM, qui confie cette mission à une société spécialisée.

A retenir :

- Un avis est systématiquement distribué au préalable dans les boites aux lettres. La désinfection a lieu après la collecte, vous devez donc laisser le conteneur sur le trottoir ce jour-là.
- Le désinfectant utilisé est un produit biodégradable à plus de 90 %. Les effluents peuvent être rejetés à l'égout sans traitement préalable.

Le SIVOM répare mon conteneur

Un conteneur est composé de 3 éléments : un bac, un couvercle et des roues. Il est possible que ces pièces s'abîment ou se décrochent à force de manipulations. Pour y remédier, vous pouvez obtenir une réparation de votre conteneur en contactant la société qui prend en charge la maintenance pour le compte du SIVOM : **GENERIS - 01 69 00 38 83**

A retenir :

- La réparation d'un conteneur s'obtient à la demande.
- Il faut préciser au téléphone votre adresse exacte et la nature de la réparation à effectuer.
- Le conteneur doit rester accessible pour que les équipes de maintenance puissent intervenir au moment convenu.

J'évacue mes ordures ménagères

Le SIVOM a généralisé la mise à disposition de conteneurs sur tout son territoire de compétence. Pour les collecter, deux méthodes sont utilisées : des camions bennes classiques, avec deux rippeurs à l'arrière ou des camions bennes à chargement latéral, équipés d'un bras robot. Ces derniers nécessitent le respect de quelques règles, car il n'y a aucune intervention humaine au sol.

Quand ?

La collecte se fait le matin, entre 5h30 et 12h00. Il est donc nécessaire que les conteneurs soient sortis à partir de 5h30. L'heure de passage peut en effet varier d'un jour à l'autre en fonction des circuits, de la circulation etc... Les jours de passages sont définis par secteurs.

Comment ?

La pince du bras robot doit pouvoir saisir facilement le conteneur. Voici 4 règles impératives à respecter :

1 Utilisez uniquement les conteneurs

Aucun sac, carton ou autre emballage ne peut être ramassé. Le bras robot est en effet conçu pour les conteneurs. De plus, la propreté et l'hygiène de nos rues s'en trouvent renforcées en évitant que des chiens ou des chats ne viennent éventrer des sacs et répandent de la nourriture tout autours...

2 Disposez le conteneur

- Sur le trottoir
- En bordure de caniveau
- Avec l'ouverture du couvercle vers la route

S'il n'y a pas de trottoir, disposez le conteneur le plus près possible de la voie d'accès.

3 Ne placez pas le conteneur contre un obstacle

Les clôtures, portails, arbres, voitures, gênent la manipulation du bras robot. Ne garez pas non plus de véhicules devant.

4 Plusieurs conteneurs : Placez-les en ligne

Avec un espacement de 30 cm au moins entre chaque, pour que les pinces du bras robot puissent les saisir.

Ça devient quoi ?

Au SIVOM, les déchets ménagers sont transformés en compost, une sorte d'engrais utilisé pour la fertilisation des sols en agriculture. Cette opération se fait avec la fermentation des déchets putrescibles : restes de repas, déchets verts, etc… Les matériaux sont triés et évacués vers des filières de recyclages spécifiques (verre, métal, plastique…). Une partie non récupérable est incinérée et stockée dans un centre d'enfouissement technique.

J'évacue... mes emballages

*Vous avez certainement vu la publicité pour **Eco-Emballages** à la télévision : "Ceux qui sont en avance trient déjà leurs déchets". Mais finalement, l'important n'est pas uniquement de trier : il faut surtout prévoir ce qui se passe après. Au **SIVOM**, le projet **Select'or**, nous donnera bientôt les équipements nécessaires pour gérer d'une part les emballages et d'autre part les déchets putrescibles...*

Pour l'instant...

Si vous voulez déjà intégrer le geste du tri dans votre vie quotidienne, vous pouvez le faire grâce aux Points recyclage que le SIVOM et certaines communes ont implanté à titre expérimental.

Quels emballages ?

4 types de matériaux sont collectés :
- Le Plastique : Flacons, bidons, etc...
- Le Métal : Boites de conserves, barquettes
- Le Carton : Boites, paquets
- Le verre : Bouteilles.

Points Recyclage déjà en service :

Boussy Saint Antoine :
- Parking de l'esplanade de la Ferme
- Parking du magasin Cora, devant le cinéma

Brunoy :
- Marché du Donjon

Marolles en Brie :
- Centre commercial Principal
- Parking de l'école de la Forêt

Quincy-sous-Sénart
- Station essence du magasin Cora

Yerres :
- Marché du centre
- Place Gambetta
- Rue Molière
- Parking du magasin Leader Price
- Parking de la Sablière
- Rue des Dames

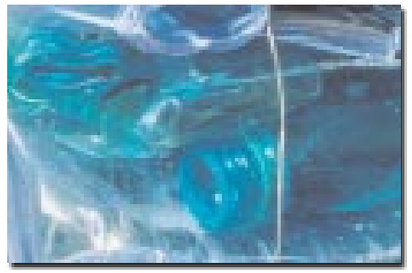

Photos : Sebant Olivier - Eco-emballages

Demain...

Le projet **Select'or** prévoit de développer les Points Recyclages dans toutes les communes du SIVOM, mais avant d'en implanter de nouveaux, il faut passer par plusieurs étapes :
- Etude des emplacements.
- Etude sur l'intégration dans le site pour éviter les gênes pour les riverains.
- Lancement d'un appel d'offre pour choisir le modèle de conteneurs et le fournisseur.
- Achat des camions spéciaux pour collecter les conteneurs.
- Travaux de terrassement et pose des conteneurs et de la signalétique.

Après toutes ces opérations, le lancement est prévu pour l'année 2001. ■

Le verre :

Aujourd'hui, vous trouverez encore de nombreuses bornes à verre collectées au profit de la recherche contre le cancer. Ce n'est pas le SIVOM qui les prend en charge.

Ça devient quoi ?

Chaque type d'emballage est orienté vers une filière spécialisée pour être fondu et servir de matière première pour la fabrication de nouveaux emballages en verre, en plastique, en métal et en carton.

J'évacue... mes encombrants

*Votre conteneur ne permet pas d'y mettre tout ce que vous voulez jeter. Les camions bennes du **SIVOM** ne peuvent pas non plus recevoir n'importe quel type d'objets, car le système de compactage interne pourrait être abîmé. C'est pourquoi un service de collecte des encombrants ménagers est mis en place sur toutes les communes du **SIVOM**.*

Quels objets ?

Les encombrants ménagers collectés par le SIVOM doivent faire partie de ces catégories :

Electroménager

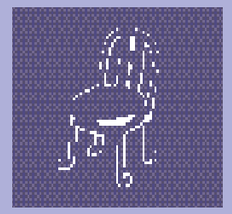

Mobilier

Literie

Objets divers

Tapis et tentures

Quand les sortir :

Calendrier :
Les passages de collecte des encombrants sont fixés par un calendrier décidé en début d'année, par ville et par secteur. Pour le connaître, vous pouvez appeler le SIVOM (01 69 00 96 90), votre Mairie, ou consulter votre journal municipal.

Horaires :
Avant 6 h 00 du matin le jour de collecte annoncé. (Les équipes d'intervention du SIVOM commencent leurs tournée à ce moment-là).
La veille au soir pour éviter de vous réveiller trop tôt, mais pas 24 h 00 avant : Préservons la sécurité, l'hygiène et l'esthétique de nos rues.

Comment les disposer :

- Sur le trottoir, en veillant à laisser le passage libre pour les piétons.
- En évitant des les déposer derrière un véhicule, cela pourrait gêner la manipulation lors de la collecte.
- En veillant à ne pas trop étaler le tas d'objets.

Collecte a la demande :

Pour le reste de ce que vous souhaitez évacuer, il existe une déchetterie (voir page suivante). Mais le SIVOM peut intervenir ponctuellement chez vous, avec 2 formules :

1) Evacuation d'objets et tout venant (Grenier à vider, etc...). Déplacement de 2 agents et d'un camion : **350 francs** par voyage SIVOM / Domicile / SIVOM. Volume maximum : 350 m^3

2) Mise à disposition d'une benne de 12 m^3 : **1 020** à **1 400** francs nets suivant le type de déchets (déchets verts, gravats ou tout venant).

Les Piles :

Le SIVOM met des conteneurs à piles à votre disposition dans les halls d'accueil de toutes les Mairies des Communes adhérentes, ainsi qu'à la déchetterie. Vous les reconnaîtrez grâce à leur forme de pile. Un réceptacle est prévu pour les piles boutons.

Attention : pas de ramassage...

- Des gravats, bois, branchages et restes de démolition.
- Des déchets ménagers spéciaux : peintures, acides, solvants, huiles, amiante, bouteilles de gaz, etc…
  Les Bouteilles de Gaz : Elles ne sont pas acceptées à la déchetterie.
  Les vendeurs, détaillants ou grandes surfaces, sont obligés de les reprendre si vous voulez vous en débarrasser.

Ça devient quoi ?

Les objets que vous déposez aux encombrants seront détruits, après récupération de certains matériaux recyclables (ferraille, métal...). Ils seront compactés, broyés puis évacués vers un centre d'enfouissement technique.

*Vous avez des gravats à évacuer, des objets encombrants qui prennent trop de place et ne peuvent attendre le prochain passage des équipes du **SIVOM** : La déchetterie est à votre disposition tous les jours, à Varennes Jarcy.*

J'évacue des matériaux... à la déchetterie

Qui peut venir ?

Trois types d'usagers ont accès à la déchetterie :

Les particuliers habitant les communes adhérentes au SIVOM : gratuitement avec un véhicule de type « léger » (mention "CI" sur la carte grise).

Les artisans exerçant leurs activités dans l'une des communes adhérentes au SIVOM : une participation leur sera demandée pour compenser le traitement de leurs déchets.

Les services techniques des communes adhérentes : gratuitement, puisque le SIVOM est un complément à l'activité des services municipaux.

Qui décide ?

La Déchetterie est une plate-forme de dépôt et de tri des déchets. Elle répond donc à des réglementations très strictes, contrôlées par la Direction Régionale de l'industrie, la Recherche et l'Environnement et par la Préfecture de l'Essonne. Des arrêtés fixent la liste de ce qui peut être déposé ou non.

A retenir :

• Il est formellement interdit de fouiller dans les bennes de la déchetterie ou de récupérer un objet déposé.

- Pour des questions de sécurité : on risque de se blesser en se penchant vers les bennes.

- Pour éviter tout litige quant à la valeur des objets déposés.

• Quant on dépose quelque chose à la déchetterie, il faut savoir que l'objet sera détruit. Il ne s'agit pas d'un lieu de dépôt-vente. Pratiquement toutes les communes organisent des vide-greniers qui permettent de céder des appareils ou objets en bon état et qui peuvent profiter à d'autres.

Ça devient quoi ?

Chaque type de déchets est orienté vers une filière de recyclage spécialisée, qui les réutilisera comme de la matière première.
Pour les objets électroménagers, ils seront compactés et envoyés vers des centres d'enfouissement techniques.
Les déchets verts iront vers une plate forme spécialisée afin de les transformer en compost.

Mode d'emploi

Une visite à la déchetterie en 8 étapes :

1 - Arrivée : halte au guichet d'accueil.

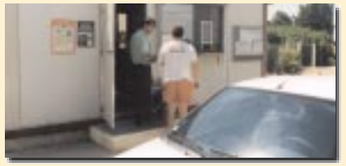

2 - Un contrôleur vérifie la carte grise pour autoriser l'accès.

3 - Un contrôleur vérifie le contenu du dépôt.

4 - Le véhicule est pesé.

5 - Le contenu le poids et la commune sont enregistrés.

6 - Le contrôleur oriente vers la benne correspondante au dépôt.

7 - L'usager dépose lui-même le contenu de son chargement. (Le contrôleur peut éventuellement aider si les objets sont très lourds ou si la personne a des difficultés).

8 - Retour vers la sortie.

les horaires

Du Lundi au Vendredi : ..... 9h30 à 17h45
Le Samedi : ..... 9h00 à 16h45
Le Dimanche : ..... 9h00 à 11h45

Avant la fermeture, prévoyez d'arriver une vingtaine de minutes en avance, car la déchetterie ferme réellement ses portes aux horaires indiqués, et il vous faut du temps sur place pour manipuler vos déchets…

Sondage : évaluez le SIVOM

Le SIVOM se lance dans une démarche qualité. Cette méthode de management permettra de satisfaire au mieux les usagers.
Mais avant de déterminer des axes de progrès, il est important de pouvoir mesurer votre appréciation sur les prestations effectuées.

Pour répondre, utilisez l'évaluation selon l'échelle suivante :
1 : très satisfaisant 2 : satisfaisant 3 : passable
4 : insuffisant 5 : très insuffisant

Comment évaluez-vous le SIVOM en ce qui concerne les critères suivants :

Disponibilité	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Organisation	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Respect des engagements	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Réponse aux attentes des usagers	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Courtoisie et sympathie du personnel	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Compétence	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒

Comment estimez-vous la capacité du SIVOM à :

Apporter des solutions aux problèmes	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
S'orienter vers l'avenir	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Intervenir rapidement	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Communiquer avec les usagers	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒
Expliquer ses prestations et ses projets	1 ❒	2 ❒	3 ❒	4 ❒	5 ❒

Quel est votre degré de satisfaction générale sur le SIVOM ?

1 ❒ 2 ❒ 3 ❒ 4 ❒ 5 ❒

Vous êtes :

❒ Un homme ❒ Une femme

Votre Commune :

_____

Votre Habitat

❒ Pavillon/Maison
❒ Immeuble

Bulletin à retourner :

• Sans le mettre sous enveloppe
• Sans le timbrer
• Avant le 31 Juillet 1999

L'actualité du SIVOM

→ 29 janvier 1999

Visite d'un centre de traitement des déchets à BAPAUME, dans le nord de la France. Une délégation d'élus, de représentants des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, de riverains et de membres du personnel du SIVOM, ont ainsi découvert un centre de traitement par compostage qui préfigure ce que sera celui du SIVOM, avec en plus un système de traitement des odeurs.

→ 12 mars 1999

1ère réunion de la Commission locale d'information et de surveillance. Présidée par le sous-préfet, cette séance avait pour objet de mettre en contact tous les intervenants concernés par le projet **Select'or** : Les élus du SIVOM, la Direction, la société GENERIS qui exploite le centre de traitement des déchets, mais aussi toutes les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs et des habitants des villes riveraines du site du SIVOM.
Cette commission suivra en détails chaque étape du projet **Select'or**.

→ 28 au 30 mai 1999

Forum de l'environnement de Quincy Sous Sénart inauguré en présence de Laurent BÉTEILLE, Président du SIVOM et Alain TRAONOUEZ, Vice Président. Cette édition a notamment permis à 11 classes des écoles primaires de Quincy Sous Sénart de découvrir les nombreux stands relatifs aux déchets, à l'eau, à l'électricité, à l'air et à la nature. Bravo à Yves MONTAIGUT, Maire-Adjoint de Quincy, qui pilote cette manifestation avec beaucoup d'énergie.

→ 3 juin 1999

Départ en retraite de 3 collaborateurs du SIVOM, dont la carrière aura été consacrée avec dévouement et sens du devoir à leur mission de service public, en vivant ainsi les grandes évolutions du SIVOM : Conteneurisation, adhésion de nouvelles communes, acquisition des camions benne à chargement latéral.

→ 23 juin 1999

Assises du SIVOM. Devant l'ampleur des projets qui s'annoncent, il était important que l'ensemble du personnel puisse se retrouver avec les élus du Bureau du Comité Syndical, pour réfléchir en commun sur la mission du SIVOM, son avenir et son organisation.

✆Téléphone

Afin de mieux répondre à vos attentes, le SIVOM vous suggère de contacter directement votre correspondant, et s'il est absent, il vous est possible de déposer un message dans sa boîte vocale.

Déchetterie : 01.69.00.16.34
Collecte : 01.69.00.16.25
Communication : 01.69.00.16.26
Direction : 01.69.00.16.32
Maintenance des conteneurs : 01.69.00.38.83
Mise à disposition de conteneurs : 01.69.00.18.11

LE JOURNAL DU SIVOM Trimestriel d'informations du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.
Directeur de la Publication : Laurent Béteille
Président du SIVOM
Rédacteur en chef : David Nadeau
Directeur-Adjoint
Conception : TROCADERO
Illustration : Pascal Curcio
SIVOM Route du Tremblay - 91480 Varennes-Jarcy
Téléphone : 01.69.00.96.90 - **Fax :** 01.69.39.03.39
Tirage : 65.000 exemplaires
Pour respecter l'environnement ce journal est imprimé sur papier recyclé

SIVOM
VALLÉE DE L'YERRES ET DES SÉNARTS

ECOPLI T

M 20 g

Valable du : 01/07/1999
au : 30/09/1999

A utiliser seulement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer

SIVOM 91 - VARENNES
AUTORISATION 62238
91809 BRUNOY CEDEX